

SALARIÉS

> Si vous utilisez des CMR

EMPLOYEURS

> Si vous utilisez des CMR

Pour en savoir plus,
vous pouvez contacter

Comment vous protéger ?

> Réduisez le plus possible les contacts avec ces produits

- respectez les modes opératoires
- utilisez les protections collectives : ventilation, respect des zones délimitées, etc.
- portez les équipements de protection individuelle adaptés : gants, masques, combinaisons, etc.
- adoptez des mesures d'hygiène strictes : quitter les vêtements et se laver les mains avant de manger, séparer vêtements de ville et vêtements de travail, ne pas rapporter les vêtements de travail à la maison
- ...

> Informez-vous auprès de votre :

- encadrement
- CHSCT (ou, à défaut, les délégués du personnel)
- médecin du travail

> Consultez votre fiche d'exposition



Comment protéger vos salariés ?

> Après avoir évalué le risque chimique (retranscrit dans le document unique), respectez les principales règles de prévention prescrites (décret 2001-97 du 01/02/2001 pour les CMR avérés et décret 2003-1254 du 23/12/2003 pour les CMR suspectés)

- remplacez l'agent chimique
- travaillez en vase clos si le remplacement est impossible
- aspirez le produit à la source
- mettez à disposition des équipements de protection individuelle adaptés
- délimitez les zones d'utilisation de CMR
- formez et informez vos salariés
- ...

> Établissez une fiche d'exposition pour chacun de vos salariés

> N'oubliez pas de remettre une attestation d'exposition à tout salarié quittant l'entreprise

Associez à votre démarche de prévention le CHSCT (ou, à défaut, les délégués du personnel)

Carsat Auvergne

Département Risques professionnels

04 73 42 70 14
www.carsat-auvergne.fr

Maquette Carsat Auvergne - NT 50/11 - Édit. 01/2012 - 8 000 ex.



Direccte Auvergne (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

Allier

Moulins	04 70 48 18 00
Montluçon	04 70 08 22 90
Cantal	04 71 46 83 60
Haute-Loire	04 71 07 08 10
Puy-de-Dôme	04 73 41 22 00

Services de santé au travail

Allier

Moulins	04 70 46 84 20
Montluçon	04 70 02 25 90
Vichy	04 70 31 35 35
Cantal	04 71 48 12 74

Haute-Loire

Le Puy-en-Velay	04 71 05 51 10
Puy-de-Dôme	04 73 91 26 41
Brioude	04 71 74 90 98

(rattachement 63)

CANCÉROGÈNES

MUTAGÈNES

TOXIQUES pour la REPRODUCTION



ATTENTION
Etiquetage unique
à partir de 2015



L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS
Auvergne

Avec la participation de l'AIST - La Prévention Active

Un CMR, c'est quoi ?

ÉTIQUETAGE
UNIQUE
à partir de 2015

Un CMR, comment le repérer ?



Comment risque-t-on de se contaminer ?

Un CANCÉROGÈNE

peut provoquer ou favoriser l'apparition d'un cancer

Un MUTAGÈNE

peut entraîner une ou plusieurs mutations dans le patrimoine génétique héréditaire

Un TOXIQUE pour la REPRODUCTION

peut altérer la fertilité de l'homme ou de la femme et/ou causer des malformations chez le fœtus



Lire l'ÉTIQUETTE sur les EMBALLAGES (fûts, bidons, sacs, etc.)

En cas de transvasement du produit, n'oubliez pas d'étiqueter le nouvel emballage.



Les CMR avérés catégorie 1A ou 1B selon le règlement (CE) n°1272/2008

H350 → Peut provoquer le cancer

H340 → Peut induire des anomalies génétiques

H360 → Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

Les CMR suspectés catégorie 2 selon le règlement (CE) n°1272/2008

H351 → Susceptible de provoquer le cancer

H341 → Susceptible d'induire des anomalies génétiques

H361 → Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

ATTENTION : certains CMR sont parfois émis lors d'une phase de travail sous forme de poussières, fumées, vapeurs : ils ne sont donc pas étiquetés.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter les fiches de données de sécurité (notamment les rubriques 2, 3 et 15) disponibles dans votre entreprise.

PAR INHALATION DE

- gaz, vapeurs, aérosols, fumées, poussières libérés dans l'atmosphère
- > vapeurs d'un bidon resté ouvert
 - > aérosols provenant des bulles d'un bain de traitement de surface (chromage)
 - > poussières émises lors de la manipulation de produits en poudre
- ...



PAR CONTACT CUTANÉ

- > manipulation de pièces ou de chiffons imprégnés d'un produit chimique
 - > application d'une peinture au pinceau
 - > port de vêtements de travail salis
 - > projections
- ...



INGESTION PROVENANT DE

- > tout objet porté à la bouche par des mains sales (cigarette, bouteille d'eau, etc.)
 - > tout produit alimentaire resté en environnement pollué
- ...

